

Règlement du concours

Article 1 : Dénomination

La société Tulikivi Oyj, enregistrée sous le numéro 0350080-1 et dont le siège social est situé à 83900 Juuka en Finlande, organise ce jeu concours du 21 septembre au 7 octobre 2017.

Article 2 : Durée

Le jeu est organisé sur le site Internet de Tulikivi Oyj du 21 septembre au 7 octobre 2017.

Article 3 : Participation au jeu

Le jeu est ouvert, sans obligation d'achat, à toute personne physique majeure, pénalement responsable, résidant en France Métropolitaine, en Belgique et au Luxembourg. Sont exclus de toute participation au présent jeu concours et du bénéfice de toute dotation l'ensemble du personnel de Tulikivi Oyj et des partenaires, y compris leur famille et conjoints.

Ce jeu se déroule uniquement sur internet. Une seule participation sera autorisée par personne, par adresse email et par foyer : même nom, même prénom, même adresse. Tout formulaire incomplet sera annulé.

Article 4 : Principe du jeu

Les participants doivent indiquer quels sont pour eux les aspects les plus importants d'un poêle et choisir le poêle Tulikivi qui leur plaît le plus sur le site internet de Tulikivi au plus tard à 23h59 (GMT+2) le 7 octobre 2017. Dix (10) gagnants seront tirés au sort au plus tard le 16 octobre 2017 et ils seront prévenus par email au plus tard le 20 octobre 2017 par Tulikivi Oyj.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de six (6) jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Article 5 : Dotations

Le jeu concours est doté des lots suivants et chaque gagnant remporte un seul lot :

- « Pierre à pizza » : 10 lots

Chaque lot sera livré au magasin Tulikivi le plus proche du gagnant participé au jeu. La livraison des lots s'effectuera au mois de novembre/décembre 2017. Les gagnants seront contactés par leurs revendeurs Tulikivi quand leurs lots sont disponibles en magasin. Chaque gagnant est seul responsable de la récupération de son lot du magasin Tulikivi. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. Du seul fait de l'acceptation du lot, les gagnants autorisent la société Tulikivi Oyj à utiliser leurs noms, prénoms, ainsi que les indications de leurs villes et de leurs départements de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au produit Tulikivi, sur le site Internet de Tulikivi et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits et rémunérations que le prix gagné.

Article 6 : Exclusions

Le jeu concours pourra être annulé en cas de force majeure.

Article 7 : Acceptation

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

Article 8 : Réclamations

Les réclamations éventuelles devront être adressées par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le 30 octobre 2017 (le cachet de la poste faisant foi) à Tulikivi Oyj, Carita Wickström, Joensuuntie 1226b, FIN-83900 Juuka, Finlande